

?

Nice le 14 9^{bre} 1870

Monsieur le Préfet

Je vous signale un fait autant regrettable que ridicule.

Il existe chez un débitant de tabac rue St François sur la coller la vente du journal du Diritto di Nizza exposé au public par un écriteau en grand caractère exposé dans sa vitrine et bien en vue, et qui plus est exhortant tous les acheteurs de tabac à se munir du dit journal.

Il me semble qu'un débitant de tabac est un agent préposé à la vente pour compte du Gouvernement et qu' dès lors cet agent est essentiellement nuisible au Gouvernement en vendant chez lui un journal qui en dépit des lois prêche ouvertement la révolte au mépris du Gouvernement inséme aux citoyens le deserte des drapeaux et prêche avec une impudence inouïe le départ de Nice à la France, sous le prétexte que les Niois ne peuvent s'expliquer que Nice est Italienne; dans tous les cas et malgré la liberté de la presse il me semble que la loi devrait être appliquée aux délinquants, car il n'est pas permis, pas plus en parole qu'en écrit de prôner la révolte l'insoumission aux lois de pousser les citoyens les uns contre les autres et d'insinuer la séparation de Nice et France.

J'ai l'honneur de vous saluer
Odo Oengeste